



INSTITUT DE FRANCE
Académie des sciences

Le Président

Paris, le 11 mai 2015

Objet : Lettre ouverte à Monsieur Matthieu Croissandeau, directeur de la rédaction de l'OBS

Monsieur le Directeur,

Dans un texte daté du 5 mai 2015 et accessible sur Internet, l'OBS a présenté à ses lecteurs les analyses et recommandations de la Cour des comptes concernant les académies du Quai Conti. Permettez-moi d'attirer votre attention sur un point précis de cet article, celui des indemnités allouées aux académiciens. L'article indique clairement que "chaque académicien a ainsi touché 2,6 millions d'euros en 2013", nous propulsant ainsi dans la catégorie des dirigeants du CAC40 ou des meilleurs footballeurs, sans qu'on le sache !

Il s'agit d'une erreur du journaliste, qui a attribué à chaque académicien le chiffre global de 2,6 M€ correspondant à la somme totale des indemnités versées pour l'année 2013 à l'ensemble des 450 académiciens du Quai Conti. Une simple division permettra d'accéder à une réalité plus raisonnable.

Ces indemnités sont la reconnaissance d'un travail fourni par les académiciens dans le cadre des missions de l'Académie des sciences, qui sont notamment d'encourager la vie scientifique dans notre pays, de promouvoir l'enseignement des sciences à tous les niveaux, et d'assurer un rôle d'expertise et de conseil en particulier par l'élaboration de rapports et d'avis sur de très nombreux aspects de la vie scientifique de notre pays (structures et financements de la recherche publique, les sources d'énergie et la transition énergétique, avis commun avec les autres académies européennes sur la recherche en Europe, enseignement des sciences, changement climatique,...). Ces travaux de l'Académie sont souvent relayés par les médias et sont tous disponibles sur le site web de l'Académie des sciences. Les membres de l'Académie servent notre pays et continueront à le faire, selon notre tradition établie depuis près de 350 ans.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes meilleures salutations.

Bernard Meunier

PS. Ce même texte a été modifié depuis quelques jours sur le site web de l'OBS et indique maintenant que « Les académiciens ont ainsi touché au total 2,6 millions d'euros d'indemnités en 2013 ». Les commentaires des lecteurs reflètent la déplorable erreur de votre formulation initiale. Pour les lecteurs n'ayant regardé que cette première version, il était important d'apporter les précisions ci-dessus.

Monsieur Matthieu Croissandeau
Directeur de la rédaction de l'OBS
12, place de la Bourse
75002 PARIS